

LE 1^{ER} JANVIER 2022, NOTRE SYSTÈME DE COLLECTE ÉVOLUE.

Pour **réduire** notre impact environnemental, **améliorer** les conditions de travail des agents de collecte, et **harmoniser** l'ensemble du territoire.

EN PRATIQUE

Ce qui va changer à compter du 1^{er} janvier 2022



COLLECTE DES RECYCLABLES

Un geste de tri simple, efficace et respectueux de l'environnement.



Les recyclables continueront à être collectés **chaque semaine.**



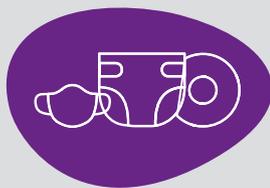
Plus besoin de séparer **les papiers/cartons et les emballages** et fini les sacs !

Tous les recyclables vont en vrac dans le bac vert. **C'est un geste de tri simple et respectueux, par la suppression des sacs en plastique.**

Passage à l'extension des consignes de tri : désormais, **tous les emballages en plastique** vont en vrac dans le bac à recyclables



(films, pots, barquettes, tubes, sachets...). **C'est un geste de tri plus efficace !**



COLLECTE DES OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)

Des tournées de ramassage en phase avec le besoin des habitants.

Les OMR sont constituées par tout ce qui reste une fois que les recyclables ont été triés dans les foyers. Elles ne sont ni recyclées, ni enfouies, mais destinées à l'incinération.



Les OMR seront collectés **chaque quinzaine**

pour adapter les tournées aux besoins des foyers.

Vous aurez la possibilité, si nécessaire, de **changer le volume de votre bac** pour l'adapter à la nouvelle fréquence.



Grâce à l'engagement de tous les habitants dans la démarche du tri, **le volume d'OMR a considérablement diminué** en 20 ans.

Nous pouvons donc adapter la fréquence de collecte à cette nouvelle réalité très positive pour l'environnement.

Les jours de collecte sont susceptibles d'être modifiés. (Plus d'informations vous seront communiquées d'ici le 1^{er} janvier 2022.)